

**DELIBERATION DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du 26 avril 2021

www.nievre.fr

Direction de l'Administration Générale et des Achats

Service Juridique - Assemblées

REUNION de la SESSION DEPARTEMENTALE

SEANCE DU 26 AVRIL 2021

.....

Le lundi 26 avril 2021 à 10 H 25, les membres du Conseil départemental se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

Etaient présents : Messieurs BALLERET, BARBIER, BAZIN, BISSCHOP, BOURGEOIS, DUBOIS, FLANDIN, GAUTHIER, HERTELOUP, HOURCABIE, JOLY, LEGRAIN, MOREL, MULOT, Mesdames AUGENDRE, BERTRAND, BOUCHARD, CHENE, DELAPORTE, FOREST, GUÉRIN, JULIEN, LOUIS-SIDNEY,

Etaient excusés :

Mesdames BÉZÉ, DARDANT, DE MAURAIGE, FLEURY, GRANDCLER, MER, VÉRIN
Messieurs NOLOT, VENEAU

Etait absente :

Madame BOIRIN

Pouvoirs :

Madame BÉZÉ a donné pouvoir à Madame GUÉRIN
Madame DARDANT a donné pouvoir à Monsieur JOLY
Madame DE MAURAIGE a donné pouvoir à Monsieur FLANDIN
Madame FLEURY a donné pouvoir à Monsieur MULOT
Madame GRANDCLER a donné pouvoir à Madame DELAPORTE
Madame MER a donné pouvoir à Madame BOUCHARD
Madame VERIN a donné pouvoir à Monsieur BAZIN
Monsieur NOLOT a donné pouvoir à Monsieur GAUTHIER
Monsieur VENEAU a donné pouvoir à Madame CHENE

.....
La séance est close le 26 avril 2021, à 10 H 50.

Nevers, le 26 avril 2021

Pour le Président du Conseil départemental,
La Cheffe du Service Juridique,
Vanessa CARRETO



26 AVRIL 2021
RAPPORT N° 1

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
-:-:-:-
CONSEIL DEPARTEMENTAL
-:-:-:-
RAPPORTEUR : M. Alain LASSUS

DELIBERATION

OBJET : ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE

Tout axe du plan d'actions - Fonction 0-Services généraux - Toutes politiques de la fonction

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, réuni en visio-conférence le **26 avril 2021** à Nevers, le quorum étant atteint,

VU le rapport n° 1 de Monsieur le Président du conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec l'Etat dans le cadre de l'accord départemental de relance,
- **D'APPROUVER** les termes de l'accord départemental de relance,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit accord et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification.

ADOPTÉ à l'unanimité

Délibération publiée le 17 mai 2021

Le Président du conseil départemental,

Alain LASSUS



Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210426-2021_9586-DE



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

nièvre
le département



Accord départemental de relance de la Nièvre

Avril 2021

Préambule

Le 3 septembre dernier, le Gouvernement a annoncé un Plan de relance exceptionnel de 100 Md€ pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La crise épidémique du coronavirus « covid-19 » a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État, appuyé par les collectivités territoriales, a mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 Md€ a été déployé en quelques jours en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, de sauver des millions d'emplois et d'éviter des milliers de faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence constitue une première réponse.

Garant des solidarités sociales et territoriales, le Département a pris toute sa place dans la gestion de la crise sanitaire au travers notamment en 2020 de la distribution de masques, d'un accompagnement renforcé des publics les plus fragiles, et de la mobilisation de son laboratoire départemental dans l'analyse des tests RT-PCR, du plan de sauvegarde associatif ou du dispositif de relance touristique. Il a également organisé l'accueil du public au sein d'un centre de vaccination départemental et géré un centre d'appel.

Il a par ailleurs accompagné les acteurs socio-économiques et les habitants pour tenter d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur le territoire.

Enfin, il a posé les fondations de la « Nièvre d'après-demain » au travers de sa stratégie d'adaptation au changement climatique qui identifie 3 priorités :

- définir et mettre en œuvre une action départementale au service de la résilience territoriale ;
- réaffirmer la place du Département, soutien et partenaire des territoires face au changement climatique ;
- engager et animer la nécessaire transition écologique par et pour les citoyens.

Par ailleurs, le Département a augmenté significativement son niveau d'investissement public sur le territoire, avec en 2021, 40 M€ consacrés à l'investissement, soit près de 45 % de plus que la moyenne des années antérieures, et poursuit cette ambition dans un plan pluriannuel d'investissement qui fixe son niveau d'investissement public à hauteur de 83 M€ sur deux ans (2021/2022) afin de soutenir les acteurs économiques nivernais.

Après l'indispensable sauvegarde, le Gouvernement a pour sa part décidé d'engager un Plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 Md€, le Plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par l'élargissement des mesures de soutien économique à destination des entreprises dans le cadre des restrictions sanitaires décidées pour faire face aux différentes vagues épidémiques causées par le coronavirus.

La priorité du Gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production (18,7 M€ pour les entreprises nivernaises) et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par le développement du numérique.

Les trois axes du Plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale

sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, de manière contracyclique, afin de combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, et d'accélérer la transformation de notre économie pour qu'elle devienne plus résiliente.

L'ambition du Département dans ce domaine rejoint les préoccupations affichées par les services de l'État, notamment dans le cadre du Plan de relance et de ses programmes d'intervention. Le Département mobilisera dès le premier semestre 2021 les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie, qui concerne à la fois l'adaptation du fonctionnement interne de la collectivité, de ses politiques publiques notamment dans leur dimension territoriale. De son côté, l'État et ses opérateurs veilleront à accompagner au mieux techniquement et financièrement l'action du Département sur ces différents sujets.

La vision de long-terme du Plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

En ce sens, la déclinaison territoriale du Plan de relance s'inscrit dans la stratégie innovante du Pacte de développement territorial pour la Nièvre, signé le 15 février 2019.

Le Pacte constitue une stratégie partagée qui guide l'action des collectivités et de l'État pour développer l'attractivité du territoire. Le PACTE comprend 4 objectifs :

1. la revitalisation des territoires avec le déploiement de la fibre, le numérique, les requalifications urbaines et redynamisations de centres-bourgs et la coordination et le renforcement de l'ingénierie territoriale ;
2. la jeunesse nivernaise et le renforcement du pôle universitaire et de l'offre de formation ;
3. le soutien aux filières automobile, charolais, bois/forêt ;
4. la valorisation de l'attractivité touristique et culturelle.

La mise en œuvre rapide du Plan de relance s'appuie ainsi nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales.

La vocation de la territorialisation du Plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret dès cette année 2021, en s'appuyant sur des projets déjà à l'étude ou prêts à être engagés. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

À cet effet, la circulaire n°6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du Plan de relance, a prévu la signature d'accords de relance entre l'État et les départements.

Dans ce cadre, les services de l'État et du Département de la Nièvre ont collaboré étroitement afin de décliner un accord départemental de relance qui porte sur la transition écologique, la résilience territoriale et la cohésion des territoires.

Le présent accord de relance est conclu pour une durée de deux ans (2021-2022) entre l'État, représenté par Daniel BARNIER, Préfet de la Nièvre, et le Département de la Nièvre, représenté par Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

Il est convenu ce qui suit :

Un accord départemental de relance est signé permettant de mettre en œuvre le plan national aux fins de lutter contre les effets économiques de la crise sanitaire et d'investir dans la Nièvre pour une résilience des territoires.

Cet accord :

- permet d'organiser les modalités de financement couvrant des secteurs emblématiques de l'action

publique et enregistrant les engagements réciproques des parties, dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales ;

- porte sur les engagements de l'État, dans le cadre du Plan de relance, à concourir fortement à la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments publics, à la préservation du patrimoine, et à la compétitivité et la cohésion des territoires par l'investissement dans la transition numérique ;
- porte sur les périmètres des actions agréées, la méthode de travail, les objectifs communs, les clauses convenues, la gouvernance de l'accord ;
- s'inscrit dans le calendrier du Plan de relance, à savoir 2021-2022, qui porte sur des projets dont le degré de maturité permet une réalisation rapide compatible avec l'objectif de relance économique.

Cet accord partenarial n'épuise pas l'ensemble des relations, dont les relations financières, qui lient l'État et le Département de la Nièvre.

I. OBJECTIF DE L'ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

Article 1 - Objet de l'accord départemental de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante, coordonnée et à la hauteur des enjeux de nécessaire transformation de la société autour du triptyque : transition écologique, résilience territoriale et cohésion des territoires.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du Plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département de la Nièvre. Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée au Plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du Plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Article 2 - Pilotage

Les parties s'engagent à assurer un suivi régulier des actions dans le cadre du comité départemental de suivi du Plan de relance qui regroupe tous les élus, tous les acteurs institutionnels et représentants des forces économiques et sociales concernés par le Plan de relance.

Article 3 - Communication

Chaque projet ayant obtenu le concours financier de l'État devra faire référence à la marque « France Relance ». Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le Plan de relance seront siglés ainsi.

II. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Département de la Nièvre a intégré depuis plusieurs années la question climatique au cœur de son action, et met en œuvre ses politiques publiques avec l'ambition de contribuer à la réduction du volume de gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire. À cet effet, une stratégie énergétique de la Nièvre a été

co-élaborée en 2015 avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN). Pour autant, quels que soient les efforts consentis, la Nièvre seule ne pourra résoudre la question des émissions de GES au niveau mondial, qui continuent toujours d'augmenter et ce malgré les engagements internationaux pris en la matière.

Il est admis que le climat nivernais se dérègle, et que cette tendance va s'accroître au cours des prochaines années. La hausse des températures et la modification du régime des précipitations auront des conséquences importantes tant sur les milieux naturels que sur les activités humaines.

La crise sanitaire actuelle est une manifestation de ces crises possibles qui, sous l'effet des dérèglements liés à l'activité humaine, peuvent perturber, d'une manière massive, nos sociétés. Aussi, pour compléter son action de longue date visant l'atténuation du changement climatique, le Département garant des solidarités humaines et territoriales engage l'adaptation de son territoire.

C'est donc tout naturellement que le Département de la Nièvre s'engage aux côtés de l'État dans le Plan de relance sur le volet écologique et solidaire avec une forte ambition.

À travers les deux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) nivernais à venir, l'État et le Conseil départemental vont accompagner les territoires et promouvoir les dispositifs qui répondent aux enjeux actuels de la transition écologique. Les enseignements tirés du Contrat de transition écologique Nièvre ligérienne signé par l'État le 3 février 2020, et duquel le Département est partenaire, doivent permettre d'essaimer des réalisations de projets concrets sur l'ensemble des territoires.

L'État mobilise des moyens financiers du Plan de relance et ses moyens de droit commun (DETR, DSIL, FNADT) afin d'être un partenaire mobilisateur des collectivités locales.

À travers la DSIL exceptionnelle 2020, l'État a soutenu financièrement des opérations à enjeux territoriaux de transition écologique pour 588 080 € : création de chaufferie-bois (Pouigny, Vaux-d'Amognes), modernisation du réseau d'éclairage public en leds (Cercy-la-Tour, Cosne-Cours-sur-Loire, Marzy et Saint-Révérien), déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques (Château-Chinon, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Coulanges-les-Nevers, Decize, Dornes, La Machine, Nevers et Saint-Brissson). Des opérations similaires vont être accompagnées financièrement sur 2021 et 2022.

Article 4 - Préservation de la ressource en eau

Au vu des forts impacts du changement climatique à venir ou déjà à l'œuvre sur la ressource en eau, tant sur sa qualité que sur sa quantité, le Département a réaffirmé en 2021 sa volonté d'agir au bénéfice de sa préservation. Ainsi, en partenariat avec les Agences de l'Eau Seine-Normandie d'une part, et Loire-Bretagne d'autre part, dont les programmes d'intervention sont renforcés par le Plan de relance, le Département suit la qualité des cours d'eau au travers un réseau de mesures, intervient en appui des communes et structures intercommunales dans la sécurisation de l'alimentation en eau des habitants au travers de son schéma départemental d'alimentation en eau potable, fait de la sensibilisation du grand public sur ce thème une priorité et accompagne, en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la profession agricole dans des mesures d'adaptation des exploitations, notamment vis-à-vis des sécheresses récurrentes que subit le territoire.

Article 5 - Mobilité durable

Les nouvelles mobilités permettent l'adoption de modes de circulation plus durables et répondent à une demande sociale importante. Lancé le 11 mai 2020 dans la perspective de la sortie du confinement, le plan vélo du Gouvernement vise à faciliter l'usage du vélo grâce à des mesures d'aide financière, d'aménagement des infrastructures ou encore de formation, pour les particuliers et les collectivités. Il doit permettre de

démocratiser sur le long terme la pratique du vélo en tant que moyen de transport, qu'il soit quotidien ou occasionnel, et lorsqu'il est adapté aux besoins de déplacement des usagers.

Le fonds des mobilités actives pour les aménagements cyclables est doté de 350 M€ sur 7 ans. L'ambition de l'État est de monter la part modale vélo à 9 %. L'État fixe l'ambition de disposer dans la Nièvre de 468 km de pistes cyclables en 2022. Aujourd'hui il existe 342 km de pistes cyclables. Le baromètre de l'action publique qui rend compte de l'avancement des politiques prioritaires de l'État, intègre cet indicateur.

Le Département conduit depuis plusieurs années une politique cyclable pour le moment essentiellement touristique et gère à ce titre près de 200 km de véloroutes constitutives de « l'EuroVelo 6 » et du « Tour de Bourgogne ». Plusieurs projets sont en cours pour compléter ce réseau et notamment :

- le schéma directeur des véloroutes dont l'étude préalable s'est achevée en octobre 2020, et qui permet d'identifier un certain nombre de projets à mener afin d'améliorer la cyclabilité du territoire de la Nièvre,
- l'aménagement du tronçon nivernais de « Saint-Jacques à vélo via Vézelay (V56) ».

Par ailleurs, afin de concrétiser les potentialités offertes par la mobilité à vélo (autonomie de déplacement, notamment pour les jeunes ; gain en pouvoir d'achat ; bénéfices pour la santé) et la réduction des nuisances environnementales liées aux modes traditionnels de déplacement (émission de GES, pollutions diverses...), le Département de la Nièvre s'engage, à compter de l'année 2021, dans la mise en œuvre d'un « plan Vélo » visant à mailler le territoire en itinéraires cyclables, tant touristiques que relevant des mobilités du quotidien. Ce plan constituera un outil de programmation pluriannuelle des aménagements nécessaires pour compléter le réseau cyclable et développer les services utiles aux Nivernais. Cette étude associera les institutions publiques, les socio-professionnels, la population de la Nièvre et des territoires limitrophes.

L'État et ses opérateurs veilleront à accompagner techniquement et financièrement le projet. À partir des appels à projets « mobilités actives – continuités cyclables », un financement, versé sous forme de subvention, peut être apporté par l'État par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). L'AFITF et la DSIL – Plan de relance ont permis de mobiliser 591 170 € en 2020 sur l'opération d'aménagement des continuités cyclables entre Nevers et Marzy et entre Nevers et Varennes-Vauzelles.

Article 6 - Transition écologique et climatique : rénovation énergétique des bâtiments publics

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement pour que la France soit en mesure de faire face à l'urgence écologique. Le secteur du bâtiment représente en effet 25 % des émissions de GES.

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination notamment des collectivités territoriales. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

À ce titre, le Gouvernement mobilise 1 Md€ supplémentaire dans le cadre du Plan de relance sur 2021 afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments du bloc communal, des départements et de structures sportives.

Au niveau du département de la Nièvre, en 2021, ce sont 2,172 M€ fléchés sur la rénovation thermique des bâtiments du bloc communal (DSIL exceptionnelle) et au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, 19,16 M€ en 2021 pour les huit départements (DSID exceptionnelle).

Un montant supplémentaire de 21,34 M€ est consacré à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État dans le département avec deux opérations phares, un projet de regroupement des services de l'État à

Nevers (16,4 M€) et des travaux pour le restaurant inter-administratif Agora (2,2 M€).

En cohérence avec les objectifs de France Relance, la rénovation énergétique de son patrimoine bâti guide la stratégie patrimoniale du Département depuis 10 ans. La rénovation thermique est en effet une priorité chaque année dans le programme de travaux des collèges et autres bâtiments départementaux. La prise en compte de l'adaptation au changement climatique vient s'ajouter aux objectifs initiaux qui visaient à réaliser des économies d'énergie et à limiter le rejet de CO₂.

Ainsi, 1,62 M€ de travaux sont prévus en 2021 dans les collèges dont 65 % pour des interventions visant à réduire les consommations d'énergie. Il s'agit notamment d'isoler des toitures ou des plafonds, de remplacer des menuiseries extérieures, de supprimer les chaudières fioul en se raccordant quand cela est possible à des réseaux de chaleur.

En 2021, sera lancée une étude ambitieuse d'amélioration thermique du collège Bibracte de Château-Chinon. De plus, le questionnement autour de l'aménagement des espaces extérieurs favorable à la création d'îlots de fraîcheur (cours oasis) est engagé.

Le Département consacre par ailleurs 1,53 M€ à l'amélioration des autres bâtiments départementaux.

Enfin, le décret tertiaire qui s'applique aux bâtiments de plus de 1 000 m² et qui prévoit la mise en place d'actions pour atteindre au moins 40 % de réduction de consommation d'énergie en 2030, puis 50 % en 2040 et 60 % en 2050 va fortement impacter le budget et les orientations des investissements de la collectivité.

Ainsi, l'amélioration thermique de son parc ainsi que l'anticipation du changement climatique est ce qui fonde l'action départementale sur son patrimoine bâti. Un soutien renforcé de l'État dans le programme d'investissement est attendu à ce titre.

Article 7 : Rénovation des logements sociaux et des logements privés

Le Département de la Nièvre a fait des politiques liées à l'habitat l'une de ses priorités. Compétent en matière de solidarités sociales et territoriales, celui-ci s'est doté, en lien avec les services de l'État dans le département, d'un plan départemental de l'habitat (PDH) en 2015. D'une durée de 6 ans, ce dernier ambitionnait de faire de la politique départementale un levier d'attractivité pour les territoires tout en accompagnant les habitants vers un logement de qualité et adapté aux parcours de vie de chacun. En outre, les politiques ainsi mises en œuvre rejoignent les enjeux liés à la transition énergétique du territoire.

Un des axes forts de la politique de l'habitat du Département est la production d'un habitat de qualité et économe en énergie pour tous.

Sur le parc social, cela s'est traduit par une convention avec Nièvre Habitat, qui sur la période du PDH, a permis, de soutenir 900 logements, représentant 10 % de son parc et générant plus de 38 M€ de travaux. Ce soutien a contribué à l'amélioration des étiquettes énergétiques pour atteindre plus de 83 % de ses logements en étiquette A-B-C-D.

Le Conseil départemental a mis en place des actions pérennes pour l'amélioration du parc privé, en particulier par le biais de trois Programmes d'Intérêt Général (PIG) successifs. Il s'agit ainsi d'accompagner les particuliers techniquement et financièrement dans un projet de rénovation énergétique, d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap ou enfin de travaux lourds pour les logements dégradés. En complément, la mise en place d'un guichet habitat, Nièvre Rénov', permet à chaque Nivernais d'être orienté vers les bons interlocuteurs pour obtenir conseils et financements pour ses projets de travaux. Enfin, le Fonds Nivernais d'Amélioration de la Maîtrise de l'Énergie est un dispositif qui permet de finaliser le financement des propriétaires les plus vulnérables. Les deux documents fondateurs des politiques de l'habitat, du logement et de l'hébergement, le PDH et le plan départemental d'action pour le logement

et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), sont en cours de révision et constituent une véritable opportunité pour réinterroger les axes d'intervention sur les domaines de l'hébergement, du logement et de l'habitat en assurant une meilleure cohérence et coordination des futures actions, mais surtout en permettant à chaque Nivernais d'habiter dans un logement digne, économe et décent.

L'État accompagne dans le cadre du Plan de relance la rénovation thermique des logements sociaux afin d'atteindre un gain de performance énergétique de plus de 30 %. L'opération de rénovation de 60 logements portée par Nièvre Habitat à la Charité-sur-Loire bénéficie par exemple d'un accompagnement de 660 000€.

La rénovation thermique des logements privés est encouragée par MaPrimRenov', dispositif qui a été augmenté avec 2 Md€ du Plan de relance et étendu début 2021 pour accélérer les rénovations globales qui sont les plus efficaces, dynamiser la rénovation énergétique des copropriétés et inciter à la rénovation du parc locatif privé.

Article 8 - Préservation de la biodiversité en prenant en compte le changement climatique à l'œuvre

Le Département de la Nièvre est pleinement investi dans la préservation de la biodiversité nivernaise dans un contexte de crise écologique majeure aggravée par le dérèglement climatique en cours. À cet égard, il amplifiera son action visant à préserver la biodiversité au sein de ses espaces naturels sensibles en menant à la fois des réflexions relatives aux modalités de gestion de ces milieux naturels remarquables dans un contexte de changement climatique mais aussi des travaux de maintien de la qualité d'accueil du public dans ces espaces (au travers notamment la rénovation des sentiers de découvertes des espaces naturels sensibles (ENS) des Roches de Basseville à Surgy et de la Fontaine Chamont à Biches). Il s'engage par ailleurs dans la reconstitution et le confortement des trames vertes et bleues, en rétablissant des continuités écologiques sur ses infrastructures de mobilité et ses ouvrages d'art, mais également sur des barrages intégrés à la partie concédée du canal du Nivernais. Plusieurs projets d'ampleur seront à cet égard menés à compter de l'année 2021 (barrage de Panneçot, pont de Neuvy...). En outre, le Département poursuivra sa politique d'acquisitions forestières, et cherchera à multiplier la création d'îlots de sénescence. Enfin, il amplifiera les actions d'éducation à l'environnement tant auprès des collégiens que du grand public, notamment les jardiniers amateurs dans le cadre de ses actions « la biodiversité au jardin ». Les services de l'État soutiendront techniquement et financièrement ces projets en mobilisant les différents leviers à leur disposition.

Le Plan de relance consacre plusieurs dispositifs pour la préservation de la biodiversité.

Continuité écologique, restauration de milieux

Le Plan France Relance mobilise à travers l'Office français de la biodiversité (OFB) 19 M€ au niveau national afin d'accompagner la restauration écologique. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les travaux d'effacement d'obstacles à l'écoulement pour assurer les continuités écologique et sédimentaire. L'Agence de l'eau Seine-Normandie propose un volet relatif à la protection de la biodiversité avec un budget de 3,1 M€ alloué pour des opérations de restauration des milieux aquatiques et humides.

Biodiversité en zone agricole

Avec le programme « Plantons des haies », le Plan de relance mobilise 3,1 M€ pour la région Bourgogne-Franche-Comté, avec un objectif de plantation de 275 km linéaires.

Aménagement et restauration de sites remarquables

L'État mobilise 2,1 M€, au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'aménagement et la restauration d'espaces naturels.

Article 9 - Vers une souveraineté alimentaire et une juste rémunération de la profession agricole

La crise sanitaire a démontré l'intérêt de renforcer la résilience alimentaire de notre territoire. À cette fin, le Département a adopté un Projet alimentaire territorial (PAT) en novembre 2020 visant à accompagner la diversification des productions afin de les rapprocher des besoins du territoire. Outre le démonstrateur des initiatives agro-écologiques mis en œuvre sur le site de l'agropôle du Marault à Magny-Cours, le Département créera deux espaces-tests agricoles (sur les communes de Magny-Cours et de Luzy) et poursuivra sa politique de préservation du foncier agricole notamment par de nouvelles acquisitions. Un projet d'expérimentation sera également mis en œuvre sur la commune de Challuy en lien avec un chantier d'insertion par l'activité économique. Sur ces différents points, les services de l'État veilleront à accompagner le Département, notamment au travers des différents appels à projets régionaux et nationaux.

D'autres actions structurantes seront en outre mises en œuvre : soutien aux outils d'abattage et de transformation (avec l'étude de création d'une légumerie-conserverie départementale), création d'une marque territoriale « La Belle Nièvre », actions en faveur de la modification des comportements alimentaires et visant à favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous les Nivernais. Enfin, des actions expérimentales seront mises en œuvre afin de concilier pratiques agricoles et préservation de la biodiversité d'une part, agriculture et changement climatique d'autre part.

L'État avec le Plan France Relance propose différentes mesures en cohérence avec les objectifs poursuivis par le Département, que ce soit pour accompagner les démarches de territoire avec une alimentation de qualité y compris à destination des personnes en situation de précarité ou la valorisation de la transformation des produits agricoles pour la création de valeur ajoutée.

Le Plan de relance accompagne ainsi l'aménagement des cantines scolaires (50 M€ au niveau national) pour répondre aux enjeux de la loi EGalim avec l'approvisionnement en produits durables ou l'accès à une alimentation saine et durable accessible à tous avec une enveloppe de 160 000 € pour la Nièvre.

Le Plan de relance accompagne via l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) les projets de « quartiers fertiles » afin de favoriser l'agriculture urbaine dans les territoires en renouvellement urbain. Le projet du quartier Banlay bénéficie par exemple de 65 000 € d'aide.

Les projets de jardins partagés sont aussi soutenus avec une enveloppe de 50 000 € dans le cadre d'un appel à projets dans les zones urbaines ou périurbaines.

Les PAT sont accompagnés dans la cadre du Plan de relance, avec un volet national d'un montant de 3 M€ visant à soutenir les PAT émergents et un volet territorialisé avec une enveloppe régionale de 4,3 M€ destiné à accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles des PAT. C'est notamment le cas du PAT du Département qui pourrait bénéficier de 356 000 € d'aides du Plan de relance en accompagnement de 1 247 000 € d'investissements.

Enfin l'État accompagne les projets de transformation de produits agricoles par différents dispositifs que sont les aides à la rénovation des abattoirs, la modernisation des industries agroalimentaires, ou la structuration des filières agricoles.

III. RESILIENCE TERRITORIALE

Article 10 - Infrastructures, transport

10.1 - Le soutien au réseau ferroviaire

Le réseau de voyageurs

Pour relever le défi de la modernisation du réseau ferroviaire, à travers le Plan de relance, l'État soutient les

trois principaux objectifs de SNCF Réseau qui sont de renforcer la sécurité des circulations, d'améliorer la régularité des trains et d'investir dans l'accessibilité.

En plus des 100 M€ consacrés chaque année à la maintenance du réseau, SNCF Réseau réalisera 423 M€ de travaux en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté, dont 173 M€ cofinancés par l'État, la Région et l'Union européenne. Ce programme d'investissement de SNCF Réseau a pu être maintenu grâce au Plan de relance de l'État et à l'accord régional de relance qui permettent de compenser ses pertes de recettes dues à la crise sanitaire.

Dans la Nièvre, SNCF Réseau réalisera 4,2 M€ de travaux en 2021 notamment la modernisation d'ouvrages hydrauliques à Saincaize-Meauce, Saint-Pierre-le-Moûtier et Chantenay-Saint-Imbert pour un montant de 1,8 M€ et la modernisation de la voie entre Cosne-Cours-sur-Loire et Bonny-sur-Loire pour un montant de 61 000 €.

Un important programme de modernisation de la signalisation pour améliorer la régularité, d'un montant de plus de 500 000 € est également prévu en 2021 (modernisation de la signalisation en gare de Cosne-Cours-sur-Loire, modernisation de la signalisation sur la ligne Moret-Veneux-les-Sablons – Lyon-Perrache et modernisation de la signalisation en gare de Nevers).

En 2023, des travaux massifs de régénération de la ligne Nevers-Chagny sur la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique vont se dérouler pour environ 130-140 M€. Des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite seront également effectués en gare de Decize en 2023.

Pour stabiliser et améliorer la fiabilité de la ligne Paris – Clermont-Ferrand, d'importants travaux se poursuivront jusqu'en 2025 en préparation de l'arrivée de nouveaux matériels roulants. Au total, ce sont près de 900 M€ de régénération des voies qui seront investis sur la ligne Paris – Nevers – Clermont-Ferrand d'ici à 2025 pour améliorer la performance de la ligne.

Le soutien au fret capillaire ferroviaire

Le transport ferroviaire, bien adapté au transport pondéreux, permet d'alimenter le réseau magistral et de réduire les circulations de poids-lourds, en particulier sur les longues distances. Il permet aussi aux produits de carrières ou céréaliers de sortir de la Nièvre pour être acheminés vers les chantiers nationaux ou à l'export.

Le réseau capillaire est une chance pour la Nièvre avec deux lignes essentielles pour l'activité des carrières sur la ligne Cercy – Corbigny et pour l'activité agricole et céréalière sur la ligne Nevers – Arzembouy.

Par conséquent, il est nécessaire de soutenir le fret ferroviaire et d'investir sur ce réseau.

La pérennisation de ce réseau permet ainsi de conforter l'activité de deux secteurs importants en leur redonnant un meilleur outil de travail. Les travaux de régénération, financés à hauteur de 2 M€ par l'État (AFIT et DSIL) et 300 000 € par le Conseil départemental de la Nièvre, vont améliorer les performances de ces lignes et fluidifier l'exploitation des trains.

10.2 - Réseaux viaires

Aménagement de la RN7

Des travaux sur la section Nord de la RN7 Saint-Pierre-le-Moûtier – Chantenay-Saint-Imbert (4,7 km) sont en cours. Afin de poursuivre ces travaux et de terminer la mise à 2 x 2 voies de la RN7 au sud du département jusqu'à la limite du département de l'Allier, l'État (31,5 M€ issus du Plan de relance) et le Conseil départemental (6,75 M€) ont mobilisé des moyens financiers pour la réalisation de la section Sud de Chantenay-Saint-Imbert à l'Allier (4,8 km).

Entretien du réseau départemental

Le maintien de l'état du patrimoine routier est un enjeu important pour le Département, ce pourquoi il consacre une part significative de son budget d'investissement au renforcement de la voirie et à la restauration courante et/ou lourde des ouvrages d'art (plus de 22 % au compte administratif 2020). En 2021, dans un souci d'accompagner la nécessaire reprise économique des acteurs du BTP mais aussi pour répondre au besoin de renforcement du réseau, cet effort est amplifié avec près de 30 % de crédits supplémentaires au titre des renforcements de voirie d'une part, et l'engagement de travaux conséquents sur les grands ouvrages d'art départementaux d'autre part avec une autorisation de programme dédiée aux ouvrages d'art inscrite à hauteur de 16,428 M€.

Ces travaux intègrent bien entendu l'amélioration de l'insertion environnementale du patrimoine routier, avec notamment une attention particulière au rétablissement des continuités écologiques mais aussi une part belle donnée aux modes doux dans les projets « neufs » ou dans les restaurations d'ampleur.

Par ailleurs, et dans le même état d'esprit, la gestion courante de ce patrimoine tend vers une meilleure prise en compte de l'environnement, par le biais de la gestion des dépendances vertes, en cours de révision, et la mise en œuvre de techniques innovantes du type de l'utilisation du lait de chaud pour traiter le ressuage par exemple.

2022 et suivantes verront la concrétisation et l'amplification de ces amorces posées en 2021.

Article 11 - Tourisme et culture

L'objectif 4 du Pacte territorial pour le développement de la Nièvre porte sur la valorisation de l'attractivité touristique et culturelle qui doit contribuer au rayonnement culturel et à l'attractivité touristique, avec notamment la mise en œuvre des contrats de station du lac des Settons et de Saint-Honoré-les-Bains signés en 2019, l'accompagnement des deux établissements publics de coopération culturelles (EPCC) de Bibracte et de la Cité du mot sur le site clunisien de La Charité-sur-Loire.

11.1 - Un plan de croissance tourisme

Le Département a adopté, en février 2021, son plan de croissance départemental en faveur du tourisme. Celui-ci ambitionne à la fois de répondre aux objectifs de développement de la filière touristique et de l'aménagement du territoire de la Nièvre, mais également d'être un outil stratégique permettant d'anticiper, de surmonter et de s'adapter aux chocs majeurs actuels : crise sanitaire, économique et écologique.

Il s'appuie pour ce faire sur les richesses du territoire et les valorise. Ainsi, une attention particulière est portée sur la mise en exergue des bases nautiques, fleuron du tourisme nivernais, et sur l'itinérance douce qu'elle soit cyclable ou fluviale.

Pour l'État, le développement touristique et de l'hébergement accompagné via l'Agenda rural et le Plan de relance constitue un enjeu majeur. Outre un vivier d'emploi dans le secteur tertiaire, l'accompagnement et la valorisation de l'attractivité touristique conditionnent l'attractivité globale du territoire.

Dans le cadre du Plan de relance, l'Ademe gère un fonds de 50 M€ visant à accompagner des projets individuels ou collectifs innovants et à fort ancrage territorial, prioritairement dans les territoires ruraux, en matière de tourisme durable.

Nièvre Attractive qui a engagé une réflexion sur la modernisation du parc hôtelier accompagnera les porteurs de projets afin d'améliorer l'offre d'hébergement dans le cadre de cette mesure.

Un Plan de relance pour la montagne est par ailleurs en cours d'élaboration et doit permettre d'accompagner les territoires de montagne vers un tourisme durable et résilient.

En complément, le programme national montagne que développe l'Agence nationale de la cohésion des

territoires (ANCT) permettra d'apporter aux collectivités territoriales des moyens en ingénierie pour les aider à réaliser leurs projets de territoire vers un tourisme durable en toute saison.

11.2 - Le devenir du canal du Nivernais

Gestionnaire depuis 1972 de la partie centrale du linéaire du canal, le Département de la Nièvre est particulièrement concerné par la pérennité et les potentialités de développement touristique offertes par le canal du Nivernais. À cette fin, il a lancé en 2020, avec le Département de l'Yonne et le soutien du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de la Banque des Territoires, une étude sur le « devenir du canal du Nivernais », visant à définir un projet de territoire concerté par les collectivités baignées par le canal, ainsi que les conditions juridiques, techniques et financières devant permettre de le mettre en œuvre. Le Département de la Nièvre souhaite pouvoir poursuivre ses actions en tant que gestionnaire de l'infrastructure, avec un objectif d'unification de la gestion dans le cadre d'un partenariat avec le Département de l'Yonne. Dans ce contexte, l'État et le Département travailleront à concrétiser et accompagner le projet de territoire. Ils veilleront en outre à créer les conditions juridiques et financières permettant une pérennisation de l'infrastructure afin d'en faire un projet pilote en matière d'adaptation au dérèglement climatique.

L'État via son opérateur Voies navigables de France (VNF) investira hors territoire Nièvre dans le cadre du Plan de relance 5,22 M€ contribuant à améliorer la navigabilité du canal.

11.3 - Rénovation du patrimoine

Le patrimoine innerve les territoires. Or il a cruellement besoin d'être entretenu et restauré alors que la crise sanitaire a pesé sur les financements. Le Plan de relance permettra de le remettre en état, avec des effets très concrets en matière de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux dans les territoires. Une enveloppe nationale spécifique de 20 M€ est prévue en faveur de la rénovation d'autres équipements patrimoniaux (musées, archives, archéologie). À cet effet, le Département soutient les projets de rénovation du patrimoine dans le cadre des contrats cadre de partenariat d'une part, mais aussi au travers d'une ingénierie dédiée au travers de l'association la Camosine.

L'État accompagne la rénovation du patrimoine nivernais pour 6,92 M€ dans le cadre du Plan de relance, hors dispositif de droit commun.

- Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Bibracte : 2,52 M€
- Cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Nevers : 3,40 M€
- Château de Meauce : 1 M€

11.4 – Création de la cité muséale : vers une nouvelle dynamique culturelle et touristique

Les travaux de la Cité Muséale de Château-Chinon ont débuté en septembre 2020. Les investissements se situent à hauteur de 4 M€ sur le budget 2021 pour une autorisation de programme totale évaluée à 14,5 M€. L'économie actuelle du projet permet de compter sur un cofinancement qui avoisine les 40%, incluant notamment une subvention de la Région de 2 M€, la participation de la communauté de communes Morvan sommets et grands lacs à même hauteur, des subventions de la DRAC, de l'Ademe et du FRED et un montant de FCTVA escompté de 2,3 M€.

La rénovation des anciens musées du Costume et Septennat, ainsi que le bâtiment de la Maison du Morvan, que deviendra la porte d'entrée du site, est incontournable afin de poursuivre l'offre culturelle.

Par le biais de cette rénovation, ainsi que par l'installation d'une chaufferie bois qui alimentera les bâtiments de la Cité muséale et l'école primaire voisine, l'établissement répondra aux enjeux de performance énergétique.

La mission de la Cité Muséale sera de valoriser l'espace culturel, en proposant un outil d'aide à l'inclusion

sociale et citoyenne, que contribue à la création d'une nouvelle dynamique touristique et économique pour la ville et la région.

Article 12 - Destination Magny-Cours

Le Département joue un rôle singulier dans le développement économique du territoire. En effet, propriétaire de nombreux équipements de développement territorial sur la commune de Magny-Cours, le Département est engagé dans une démarche d'attractivité (économique, touristique et résidentielle) du site liée à la qualité des infrastructures (circuit, technopôle dédié au sport mécanique, agropôle du Marault) et à la renommée internationale du circuit Nevers Magny-Cours.

Sur le circuit, les installations sont remarquables et le Département poursuit son effort d'investissement dans les infrastructures ce qui permet notamment au circuit de garder son homologation grade 1 automobile nécessaire entre autres pour l'accueil d'un grand prix de Formule1.

Le technopôle, idéalement situé sur l'A77/RN7, représentant près de 500 emplois, dédiés principalement au sport mécanique, se diversifie progressivement entre autres dans l'aéronautique, avec le soutien sans faille du Département, qui, en lien avec Nièvre Aménagement notamment, crée les conditions de leur développement. Divers projets sont ainsi accompagnés ou pilotés par le Département, du plus opérationnel avec l'installation d'un hôtel venant compléter l'offre hôtelière du territoire et le portage d'une étude de faisabilité à la création d'un centre de simulation à la conduite automobile au plus stratégique avec la mobilisation du Département au titre du projet de loi 4D pour être reconnu par l'État acteur économique de premier plan sur ce site dans le cadre de la différenciation ouverte par ce projet de loi.

Sur l'agropôle du Marault enfin, le Département a conduit les investissements nécessaires pour redonner toutes ses lettres de noblesse à ce site historique nivernais, et en faire un véritable centre de ressources de l'agro-écologie d'ambition départementale, régionale, voire nationale.

Inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre, l'État soutient le projet global de développement du site de Magny-Cours que ce soit à travers les crédits de droit commun (DSIL, DSID et FNADT) ou la mobilisation des crédits du Plan de relance. L'État est présent pour accompagner :

- la modernisation du circuit de Nevers – Magny-Cours (1,075 M€ accordés sur la sécurisation et la mise aux normes du circuit en 2020 dont 210 000 € du Plan de relance) et les pratiques de sport automobile plus « vertes »,
- les entreprises du sport automobile présentes sur le technopôle (2,7 M€ d'aides industrielles du Plan de relance) et l'antenne du pôle véhicule du futur,
- le cofinancement de l'étude prospective sur la création d'un centre dédié à la simulation automobile,
- le tiers-lieu de l'agropôle du Marault (fablab, démonstrateur agricole et pôle équin).

Article 13 - Transformation numérique des territoires et inclusion numérique

La crise sanitaire a démontré la nécessité d'accélérer la transformation numérique de notre pays et en particulier des services publics. Il s'agit d'offrir à tous les Français des services en ligne de qualité, plus simples et plus efficaces.

La crise a également montré l'importance de la transformation numérique dans le domaine éducatif. Elle a renforcé le besoin de développer des infrastructures numériques et des services sur tout le territoire, pour y développer le télétravail ou les outils de visioconférence. Elle a enfin mis en exergue le besoin d'accompagnement des citoyens les plus éloignés des usages numériques, confortant ainsi l'attention portée au Département depuis plus de dix ans sur l'accompagnement des Nivernais à ces usages.

Cet intérêt de longue date, renforcé ces derniers mois, vient nourrir une stratégie départementale

d'émancipation numérique qui doit être validée dans le courant du 1^{er} semestre 2021 et qui amplifie l'action du Département. Celui-ci, en plus d'assurer des actions directes de médiation, s'engage dans la structuration d'un écosystème départemental à même d'accompagner au mieux les différentes typologies de publics. Il s'agit ainsi de structurer des parcours d'accompagnement pour les usagers en réalisant une mise en réseau, une animation et une montée en compétence des différents acteurs de la médiation numérique sur le territoire. Une attention particulière sera en outre accordée à la question de la sobriété numérique, partie intégrante des accompagnements délivrés, afin surtout de privilégier le réemploi de matériels devant permettre à des publics modestes et vulnérables d'accéder à des équipements fonctionnels.

Les projets de transformation numérique

S'agissant des projets innovants de transformation numérique, l'État s'engage, dans le cadre des appels à projets nationaux, à examiner les projets qui lui seront présentés et qui répondront aux cahiers des charges des dispositifs.

Le Plan de relance accompagne les fabriques et tiers-lieux qui se développent en intégrant des dynamiques de coopérations professionnelles (Ici Morvan à Lormes), d'activités de l'économie sociale et solidaires (Station ESS à Nevers) ou l'association ACALI à Saint-Vérain orientée vers le développement de la personne. Ces lieux sont accompagnés dans le cadre de la stratégie départementale d'émancipation numérique portée par le Département.

L'État accompagne également les communes à la formation de leurs agents et au développement d'usages du numérique avec une enveloppe de 297 000 € pour la Nièvre.

Dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique et de la labellisation par l'Etat bibliothèque numérique de référence, l'aménagement des locaux de la Bibliothèque Départementale est prévue pour accueillir et former les professionnels (développement du prêt sur place) et installer un MédiaLab destiné à la création numérique.

L'inclusion numérique

La numérisation et la digitalisation des administrations sont des enjeux de compétitivité autant que de cohésion. Le Département de la Nièvre, en tant que territoire d'actions pour un numérique inclusif, souhaite mettre rapidement en œuvre un plan pour lutter contre l'illectronisme auprès des populations précaires.

La création d'une équipe de conseillers numériques en lien avec les France Services qui aura pour objectif d'instaurer la médiation et l'inclusion numérique.

Dans le cadre de l'appel à projets « conseillers numériques France Services », l'État s'engage à financer le recrutement de chaque conseiller numérique à hauteur de 50 000 € par conseiller, pour assurer la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national. Il accompagne le Département dans le déploiement de 21 conseillers numériques.

IV. COHESION DES TERRITOIRES

Article 14 - Un soutien renforcé des collectivités

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 du 30 juillet 2020 comporte un certain nombre de dispositifs visant à permettre aux collectivités locales territoriales et à leurs groupements de faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur leurs finances mais aussi de s'inscrire dans les mesures visant à relancer l'économie. Est institué un mécanisme de garantie de recettes en faveur du bloc communal, ainsi qu'un dispositif d'avance remboursable pour le Département.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales bénéficient d'une garantie de niveau de ressources fiscales et domaniales égale à la moyenne des produits fiscaux et domaniaux perçus entre 2017 et 2019. Si la somme des recettes fiscales et domaniales perçue en 2020 est inférieure à la moyenne de ces recettes sur les 3 derniers exercices, la collectivité se voit verser une dotation du montant de la différence. Ainsi, 22 communes ont fait l'objet d'un premier acompte au titre de cette compensation financière fin 2020, pour un montant global de 284 881 €. Le solde de la dotation sera ensuite versé avant le 31 mai 2021, sur la base des pertes réellement constatées au titre de l'année 2020.

Dans le droit fil de sa politique territoriale 2021-2026, par le biais de laquelle le Département mobilise une enveloppe de 33 M€ d'investissement en faveur de l'attractivité des territoires nivernais et en complément de son action en faveur de l'habitat au travers d'un PIG départemental multi-thématiques et l'accompagnement des démarches territoriales au travers d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) notamment, le Département s'est engagé auprès de la Banque des Territoires pour faciliter la mobilisation des crédits dévolus aux collectivités lauréates du programme « Petites villes de demain ». Ainsi, par la signature d'une convention 2021-2023, le Département administrera une enveloppe de 510 000 € abondée par l'État via la Banque des territoires dans un souci de simplification et de meilleures complémentarité des dispositifs pour les 19 communes lauréates dudit programme.

Cette initiative s'articule parfaitement dans l'action très soutenue du Département de la Nièvre pour redynamiser les centres-bourgs. En effet, via l'accompagnement des projets communaux au travers de la dotation cantonale d'équipement, le soutien aux projets structurants au travers des contrats, mais aussi l'accompagnement des projets de rénovation de l'habitat qu'ils soient publics ou privés, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets économiques par le biais de ses partenaires tels que Nièvre Aménagement et Nièvre attractive, le Département se mobilise sur tous les sujets qui doivent permettre la nécessaire revitalisation des centres-bourgs, poumons économiques et de lien social des territoires ruraux. Le partenariat avec la Banque des Territoires vient compléter l'offre de services départementale auprès des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Article 15 - Une mobilisation sans faille du monde associatif

Le soutien du Département au secteur associatif, notamment dans le cadre des politiques culturelles, sportives, d'insertion ou environnementales, particulièrement touché par la crise sanitaire dans la mise en œuvre de ses actions et événements, ne s'est pas démenti, puisque le montant alloué en 2020, à hauteur de 6,5 M€, est supérieur de 9% à celui constaté au compte administratif 2019.

Par ailleurs le Département de la Nièvre s'est inscrit dans le plan de soutien aux acteurs associatifs impactés par la crise sanitaire et économique, voté par la région les 25 et 26 juin 2020. Le soutien du Département à ce dispositif a été validé lors de la session du 21 septembre 2020.

Ce plan se décline en deux volets :

- un volet consistant à proposer des avances remboursables (Prêt Relève Solidaire) jusqu'à 100 000 € avec une durée d'amortissement de 12 à 18 mois maximum, sans intérêt ni coût de gestion ;
- un second volet vise à attribuer des subventions aux associations (jusqu'à 30 000 €) dont l'activité a été durement touchée, en articulation avec les aides remboursables.

Sur son territoire, le conseil départemental de la Nièvre s'est engagé à abonder le dispositif d'avance remboursable à hauteur de 207 000 € (1 € par habitant) et le dispositif de subventions à hauteur de 100 000 €, nonobstant une contribution équivalente de la Région.

Ce plan d'aide a été ouvert pour une période s'étalant sur deux fois dix-huit mois, la première, du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021, ouverte pour le dépôt et l'attribution des aides.

Du fait de ce double dispositif faisant intervenir l'expertise de France Active pour l'analyse des demandes et le pilotage global du projet, le secteur associatif acteur des politiques publiques partenariales bénéficie d'un soutien renforcé au-delà du simple maintien des subventions accordées.

Article 16 - L'amélioration de la résilience sanitaire

L'épidémie de la covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants, du personnel des Agences régionales de santé (ARS), du personnel des Services départementaux d'incendie et de secours et sur la mobilisation plus globale des Départements. La préservation de la santé de nos aînés, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), a ainsi suscité une mobilisation de grande ampleur. Le Département s'est fortement mobilisé aux côtés de l'État et de ses établissements pour assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés

16.1 - Le laboratoire départemental

Le Département de la Nièvre compte parmi les conseils départementaux ayant fait le choix de maintenir leur laboratoire. Intervenant en matière d'hydrologie, d'hygiène alimentaire et de santé animale, le laboratoire départemental de la Nièvre a prouvé à la fois son utilité et son agilité durant la crise, en poursuivant ses missions traditionnelles, notamment de service public (prophylaxies bovines notamment) tout en réalisant, pour le compte du Centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers et un laboratoire de ville, des analyses covid par RT-PCR. Ce sont près de 30 000 tests qui ont ainsi pu être réalisés au cours de l'année 2020, permettant à la Nièvre de disposer d'un outil de proximité garantissant des rendus rapides et sécurisés dans un contexte de saturation des plateformes extra-départementales.

Afin de garantir la pérennité de cet outil, le Département de la Nièvre a adhéré, à compter du 1er janvier 2021, au groupement d'intérêt public TERANA, qui réunit sept départements autour des valeurs de proximité, d'impartialité, de qualité et pour la continuité du service public. Désormais TERANA Nièvre, le laboratoire départemental poursuivra ses missions au service de la sécurité sanitaire du département, ainsi que ses programmes de recherche de pointe en matière de génétique animale.

16.2 - L'installation de médecins

Bourse d'études, accompagnement et suivi personnalisés, soutien à l'installation, mise à disposition d'appartements équipés, etc., la Nièvre prend notamment soin des étudiants en médecine.

Le Conseil départemental propose un dispositif d'aide pour accompagner les jeunes dans leur formation de médecin (quelle que soit la spécialité, à partir de la 2ème année d'internat) en contrepartie d'un engagement d'exercice de la médecine dans la Nièvre.

Trente-trois internes bénéficient aujourd'hui de bourses départementales. Ces médecins peuvent ensuite s'installer au sein des 14 maisons de santé pluridisciplinaires dont le Département soutient le développement pour :

- assurer une prise en charge globale de qualité du patient ;
- rendre l'exercice de la médecine plus attractive pour les professionnels ;
- développer des formes innovantes d'organisation des soins.

Ces dispositifs sont essentiels à nos territoires ruraux à l'heure de la crise sanitaire. Il s'agit de mettre à disposition des praticiens des outils permettant le travail collaboratif, et encourager les jeunes médecins à s'installer dans un cadre facilitant l'exercice de leur discipline.

16.3 - Investissements dans les établissements de santé

Sur les 19 Md€ du volet investissement du Ségur de la santé à l'échelle nationale, 6 Md€ relèvent du Plan de relance.

Ces 6 Md€ se répartissent ainsi :

- 1,5 Md€ de crédits à destination des hôpitaux, destinés à soutenir leur investissement courant. Pour la région, cette enveloppe est fixée à 63 M€ ;
- 1 Md€ de crédits niveau national ;
- 2 Md€ d'investissement dans la e-santé ;
- 1,5 Md€ d'aide à l'investissement au secteur médico-social.

Le soutien aux hôpitaux et aux EHPAD

Le Département identifie, sur le territoire, des établissements médico-sociaux, en particulier des EHPAD, qui nécessitent d'importants travaux de rénovation, qui impliqueront nécessairement des travaux sur les aspects thermiques et énergétiques des bâtiments.

La présence d'une population âgée, vulnérable, particulièrement sensible aux fortes chaleurs nécessite une réflexion urgente sur ce sujet, en lien avec les crédits du Ségur de la Santé qui pourront être mobilisés sur l'enveloppe dont l'Agence Régionale de Santé a la responsabilité. L'évaluation menée par le Département identifie un effort financier qui devrait être à minima de 100 000 € par place d'hébergement.

Les établissements identifiés sont :

- EHPAD du COSAC à la Charité-sur-Loire
- EHPAD du Centre hospitalier de Lormes
- EHPAD du Centre hospitalier de Luzy
- EHPAD du Centre Hospitalier de Nevers « Pignelin » à Varennes-Vauzelles
- EHPAD du Centre Hospitalier Henri DUNANT à la Charité-sur-Loire
- EHPAD du Centre Hospitalier de Decize
- EHPAD du Centre Hospitalier de Cosne-sur-loire
- EHPAD du Centre Hospitalier de Chateau-Chinon
- EHPAD du Centre de Long Séjour de St-Pierre-Le-Moûtier

Le projet de l'hôpital de Cosne d'un montant de 45 M€ sera accompagné pour son volet EHPAD par l'enveloppe d'aide à l'investissement au secteur médico-social du Plan de relance en complément de l'intervention du conseil départemental.

Le développement de la télémédecine

Le Plan de relance consacre 2 Md€ pour le numérique en santé, dont 600 M€ pour le secteur médico-social, mais également 1Md€ pour le développement des usages du numérique pour les collectivités.

Le Département accompagne pour le SDIS un projet de mise en réseau numérique du diagnostic à l'urgence préhospitalière, novateur et fondamental dans un territoire rural. Cela constituera un outil partagé de transmission des données de diagnostic entre le SDIS, le SMUR et éventuellement les ambulanciers.

L'État pourrait accompagner ce projet pour le compte du SDIS dans le cadre du volet numérique du plan de relance avec l'appel à projets «Développer la coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique».

Autres projets

Une programmation régionale des projets d'investissement Ségur sera réalisée par l'ARS pour le mois d'octobre 2021, sur la base de concertations. Les projets nivernais identifiés dans le cadre de cet accord pourraient être accompagnés par le Plan de relance.

Le projet de Village Répit Famille, à Chevroche, porté par Nièvre Aménagement et la Banque des Territoires avec comme gestionnaire l'ADAPEI, sera identifié comme un projet structurant dans le cadre de cette concertation.

Article 17 - Une politique de l'enfance en pleine refondation

Impulsée fin 2017, la politique de protection de l'enfance est en pleine refondation autour de 4 objectifs :

- intervenir en prévention en allant vers les familles au plus près de la réalité et des spécificités des territoires ;
- œuvrer au maintien ou au retour de l'enfant dans sa famille en proposant des réponses diversifiées et qui s'adaptent aux besoins de chacun ;
- proposer des réponses de qualité nécessitant une évaluation continue, une évolution des dispositifs et une innovation au service des enfants et des familles ;
- réduire les durées de placement en établissement grâce à une meilleure évaluation des situations et un meilleur accompagnement des parents.

Le nouvel établissement de protection de l'enfance (NEPE) répond en grande partie à ces orientations et offrira aux enfants et à leurs parents un cadre rénové propice à un meilleur développement de l'enfant. Il intègre par ailleurs des critères de performance environnementale ambitieux visant les standards E3 C1 de l'expérimentation E+C (bâtiment à énergie positive et réduction carbone).

Ce projet sera novateur en ce qu'il accueillera en son sein une unité médico-sociale permettant de répondre aux besoins d'enfants souffrant de troubles pluriels et donc nécessitant des soins et un accompagnement spécifiques hors du champ éducatif.

L'ambition du nouvel établissement est de constituer une plate-forme et un lieu ressources pour les actions de soutien à la parentalité avec une typologie d'interventions autour de la prévention : élément socle de la politique de protection de l'enfance.

Ce nouvel équipement permettra une prise en charge optimale de 79 mineurs tant pour les enfants que pour les professionnels dédiés à ces missions. Le coût des études et des travaux, tel que présenté dans le Plan de relance, s'élève à 15,27 M€ HT. L'État ayant financé une première tranche du nouvel établissement de protection de l'enfance à hauteur d'1 M€.

Enfin, le Département lancera dans les jours qui viennent son schéma départemental Enfance Famille, en cohérence avec la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour lequel le département a été choisi pour contractualiser avec l'État et l'ARS.

Article 18 - Un dialogue citoyen sans cesse renouvelé

Dans un objectif constant de faire vivre la démocratie locale, le Département de la Nièvre mène depuis deux années une politique ambitieuse de dialogue citoyen. À cette fin, il a notamment créé un Conseil Départemental des Citoyens en Transition (citoyens tirés au sort sur la base d'une candidature au niveau de chaque canton) devant enrichir les projets et stratégies de la collectivité en matière de transition écologique. Après avoir travaillé sur la question du renforcement du pouvoir d'agir des Nivernais en matière d'adaptation au dérèglement climatique, il se mobilisera notamment à compter de 2021 sur la question de l'appropriation locale des projets éoliens, afin de définir les conditions de réussite de projets dans un contexte où la décarbonation des sources d'énergie est désormais une priorité. Sur ce dernier point, les services de l'État apporteront une expertise technique.

Article 19 : L'atténuation de l'impact de la crise sur les populations les fragiles

Chef de file des politiques de solidarité et d'accompagnement des publics fragiles, le Département est engagé depuis le début de la crise auprès des plus vulnérables et engage un accompagnement renforcé auprès des étudiants, en prise à des difficultés de différents ordres (psychologique, financière, matérielle) liées à la crise sanitaire.

Ainsi, le Département lance un plan de soutien au bénéfice des étudiants précarisés dans un 1^{er} temps qui sera étendu à l'ensemble des étudiants, à moyen terme.

Ces solutions pourraient être la préfiguration d'une véritable politique de soutien à tous les étudiants dans le cadre du Schéma Local Enseignement Supérieur et Recherche – 2^{ème} génération, à venir.

Elles visent des mesures d'urgences qui seront consolidées par des mesures structurelles de moyen et long terme.

Ainsi, au titre des mesures d'urgence, citons notamment :

- la création d'un espace d'accueil pour les étudiants,
- la création d'un dispositif d'aide à destination des étudiants en cohérence avec les aides existantes du CROUS notamment (complément achat forfait internet, repas solidaires, aide aux transports...)
- l'accueil renforcé de stagiaires au sein de la collectivité et mise en réseau avec d'autres partenaires (associations, entreprises...),
- l'élargissement des repas à 1 € pour les étudiants de l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education),
- la proposition d'emplois saisonniers d'été au sein des services du Département.

La réflexion autour d'un projet de maison de l'étudiant consolidera ces mesures d'urgences, et ancrera durablement l'accompagnement des étudiants du territoire, en complément de l'amélioration de l'offre de restauration universitaire déjà en germe.

En effet, cette dernière devrait être mieux structurée et mieux organisée autour des 3 pôles universitaires existant que sont le site ISAT/droit, le site de l'INSPé, et enfin le site Cobalt de Nevers qui a vocation à se développer fortement autour des formations « santé ».

Depuis le début de la crise épidémique, l'État s'est attaché à protéger les plus précaires en prenant différentes mesures exceptionnelles pour parer à l'urgence et atténuer les difficultés du quotidien. Parmi ces mesures : le maintien des minima sociaux sans réexamen des conditions d'éligibilité, les indemnités de chômage partiel et la prolongation des indemnités des demandeurs d'emploi en fin de droit, le renforcement de l'aide alimentaire et les repas du Crous à un euro pour les étudiants boursiers, l'aide au paiement du loyer et les mesures pour l'hébergement et le logement, les aides exceptionnelles de solidarité versées au printemps et en décembre 2020, l'allocation de rentrée scolaire majorée versée en août, l'aide financière aux jeunes diplômés ayant achevé leurs études supérieures et qui ont des difficultés à trouver un emploi du fait de la crise sanitaire, le renforcement des capacités d'accompagnement psychologique des étudiants.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des jeunes est une priorité dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

À cet égard :

- chaque fois que cela est possible, il est accordé une attention accrue aux salariés en apprentissage ;
- le Conseil départemental s'engage à promouvoir les PEC en cohérence avec l'objectif de 100 PEC annuel ;
- chaque fois qu'il est possible de le faire, seront intégrés les allocataires du revenu de solidarité active afin de favoriser leur insertion, et sera apportée une attention à l'insertion de ce public dans l'attribution des chantiers et la mise en œuvre de l'accord départemental de relance ;
- les clauses sociales sont mobilisées par le Département dans tous les chantiers financés par le plan de relance.

Le Plan de relance accompagne un plan exceptionnel de 100 M€ pour soutenir les associations de lutte contre la pauvreté, massivement sollicitées en cette période de crise sanitaire. Ce plan de soutien est mis en œuvre via deux appels à projets sur deux ans.

Les accueils de jour constituent un maillon essentiel du réseau de veille sociale en France. Ils sont des dispositifs clés pour lutter contre le sans-abrisme et la grande pauvreté. Le Plan de relance finance, avec une enveloppe de 12 M€, un programme d'investissement pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour afin de permettre d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes et des services.

Nevers, le 26 avril 2021

Le Préfet de la Nièvre,

Le Président du Conseil départemental,

Daniel BARNIER

Alain LASSUS

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 058-225800010-20210426-2021_9586-DE

